



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

EN SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21.02.2023

N° 2023/07 : Délibération pour création d'un poste technique territorial (sera suivie d'une suppression de poste après avis du CDG 27)

- Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 16heures hebdomadaires, soit 16/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2023.
Ce poste sera occupé soit par un agent titulaire, soit par un agent contractuel.

N° 2023/08 : Délibération pour résilier le contrat SOFAXIS de prévoyance individuelle des agents au 31/12/23 afin d'adhérer au nouveau contrat groupe CDG27

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote pour autoriser le maire à signer une lettre de résiliation à la convention de participation SOFAXIS au 31/12/2023.

N° 2023/09 : Délibération pour soumettre au comité social technique un projet d'adhésion au contrat de groupe du CDG27 pour la prévoyance individuelle des agents auprès de la MNT à compter du 1/01/2024 et choix du mode de participation financière de la collectivité qui sera proposé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote pour présenter le projet d'adhésion au contrat de groupe du CDG27 pour la prévoyance individuelle des agents auprès de la MNT à compter du 1/01/2024 et la proposition du mode de participation financière de la collectivité qui sera proposé.

-

N° 2023/10 : Délibération pour soumettre au comité social technique un projet d'adhésion au contrat de groupe du CDG27 pour la mutuelle Santé Mutame et Plus à compter du 1/01/2024 et choix du mode de participation financière de la collectivité qui sera proposé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote pour soumettre au comité social territorial le projet d'adhésion au contrat de groupe du CDG27 pour la mutuelle Santé Mutame et Plus à compter du 1/01/2024 et le mode de participation financière de la collectivité qui sera proposé.

-

N° 2023/11 : Délibération pour validation de la convention mise à disposition des locaux pour la crèche

- Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des votants, la convention et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2023/12 : Délibération pour validation du devis pour l'agrandissement de la crèche

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, valide le devis de l'entreprise HARDY pour un montant de 27 253,88€ HT soit 32 704,65€ TTC et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Jean-François WIELGUS

Serge DAÜY